



DECLARATION CPE SNES/SNUEP-FSU

CAPN du 30 janvier 2020

Cette CAPN, une des dernières planifiées suite à la casse du paritarisme, se tient dans un contexte de fortes tensions sociales. Réforme des retraites, préparation de rentrée, E3C, ce début d'année 2020 est placé sous le signe des luttes pour nos salaires, nos retraites et nos métiers.

Redisons, tout d'abord, notre condamnation de la « loi transformation de la Fonction publique », votée en procédure accélérée au cœur de l'été. Cette loi entérine la destruction des équilibres du statut de 1946 réaffirmés de 1982 à 1984, et avec eux de la conception d'un fonctionnaire citoyen au service de l'intérêt général opposée à celle d'un fonctionnaire « aux ordres ». C'est tout le modèle social français et la garantie de neutralité des agents publics qui sont mis à mal. C'est aussi le renoncement à faire évoluer la Fonction publique pour garantir plus et mieux de services publics aux usagers sur tout le territoire. Tous les éléments qui apportent des garanties aux personnels et donc aux usagers contre l'arbitraire sont détruits : commissions paritaires vidées de leur substance, fusion d'instances, recrutement massif de contractuels, création d'une rupture conventionnelle pour les fonctionnaires avec toutes les dérives possibles...

Le régime de retraites par répartition est à son tour attaqué avec la volonté du gouvernement d'instaurer la retraite par points. Derrière un nouveau mode de calcul, cette réforme remet en cause les principes mêmes d'un système de solidarité intergénérationnelle et professionnelle.

Depuis le 5 décembre, des millions d'hommes et de femmes se retrouvent dans les grèves, et les manifestations à l'appel des organisations syndicales. Ils et elles rejettent la réforme du système de retraites que veulent leur imposer le président de la République et son gouvernement. Après plus de deux mois d'un conflit social inédit, deux Français-es sur trois continuent de soutenir ce combat et demandent toujours le retrait de cette réforme.

Ce projet n'est pas acceptable, car il est porteur de régression des droits de chacune et chacun : toutes les hypothétiques avancées proposées par le gouvernement devraient être financées par la baisse des pensions ou par l'allongement de la durée de cotisations. Sur ce dossier comme sur les autres, le gouvernement affiche son mépris pour les personnels et leurs représentant-es. Mépris également à l'égard de ceux et celles qui ont réfléchi, analysé la situation et démontré que d'autres choix sont possibles. De même, il n'est tenu aucun compte des conséquences négatives pour les citoyen-nes des pays qui ont adopté un système comparable. Une telle indifférence, une telle suffisance sont porteurs de graves dangers pour notre démocratie.

Les personnels de l'Éducation ont bien compris, quoi qu'en dise le ministre Blanquer, que l'abandon de la référence à leurs six derniers mois de salaire pénalisera fortement les générations nées après 1975 (baisse de 30 % du taux des pensions). La somme de « 10 milliards d'ici 2037 » parfois évoquée mais jamais confirmée par le ministre de l'Éducation au titre de la revalorisation, serait de toutes façons loin du compte. Il faudrait 7 milliards dès maintenant pour compenser, uniquement, les effets du gel de la valeur du point d'indice depuis les années 2000. En faisant commencer ce processus en 2021 pour ceux nés après 1974, le Ministre inscrit cette pseudo-revalorisation dans une compensation des dégâts de la réforme et en profite pour la conditionner à une « *redéfinition du métier* ». De plus, s'il se vante du déblocage d'une enveloppe exceptionnelle, le Ministre n'évoque que les professeurs, excluant les autres catégories de personnels dont les CPE. En clair, il s'agit d'un véritable marché de dupes et d'une provocation supplémentaire.

Un contexte toujours plus dégradé dans l'Éducation nationale

Les réformes s'accumulent et telles les pièces d'un puzzle forment l'image d'un système éducatif réorganisé à l'aune des logiques du marché. La voie professionnelle et la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, le lycée général et technologique, le baccalauréat, la loi relative à l'orientation et à la réussite

des étudiants, la loi pour une école de la confiance... Autant de textes élaborés et mis en œuvre au pas de charge, dans l'urgence de mettre le second degré, et en particulier le lycée, au service de l'employabilité. Employabilité à court terme avec l'apprentissage, à moyen terme avec des formations supérieures longues réservés aux lycéens qui auront pu franchir le barrage de formations plus sélectives et des attendus de Parcoursup. Cette nouvelle organisation du système éducatif renforcera les logiques de ségrégation sociale et de relégation scolaire. Nul doute que le climat scolaire s'en trouvera profondément dégradé.

Préparation de rentrée 2020 : suppressions de postes et dégradation des conditions de travail

La FSU a claqué la porte du CTM consacré à la préparation de rentrée le 18 décembre dernier. En effet, en plein mouvement social, le Ministère annonce de nouvelles mesures qui vont encore dégrader les conditions de travail à la rentrée 2020. Alors même que les effectifs vont augmenter dans le second degré, le Ministre avait annoncé la suppression de 440 emplois dans les collèges et les lycées pour la rentrée 2020. Mauvaise surprise au CTM, ce sont en réalité 820 emplois qui vont être supprimés (après les 5250 suppressions des budgets 2017 et 2018).

La prétendue priorité du gouvernement ne prévoit aucune création de postes de CPE, d'AED, d'assistants sociaux, de Psy-En, d'infirmiers, de médecins scolaires, d'agents administratifs. Trop de CPE ont des effectifs élèves à suivre incompatibles avec un exercice serein de leurs missions. Cette situation est source de souffrance au travail comme l'illustrent les enquêtes 2018 et 2019 du SNES-FSU auprès de la catégorie. L'amélioration des conditions de travail des élèves et des personnels et la capacité de ces derniers à exercer leur métier dans toutes ses dimensions passent par une amélioration du taux d'encadrement.

De la même manière la délégation FSU a dû quitter la séance du CSE du 23 janvier devant le mépris et le cynisme affichés par un DGESCO, refusant de répondre aux questions posées et menaçant face aux mobilisations contre les réformes en cours.

Sur l'ordre du jour

L'appréciation des pratiques professionnelles ne s'affranchit pas des conditions de travail et nous dénonçons à nouveau la rentrée prochaine qui s'annonce sous de médiocres auspices pour les CPE. Faute de recrutements en nombre suffisant, de nombreux postes resteront sans titulaires dans les académies à l'issue du mouvement et faute de moyens de remplacements, les suppléances ne pourront pas être assurées à hauteur des besoins. Cette dégradation de leurs conditions d'accueil et d'encadrement pénalisera d'abord les élèves mais pèsera aussi sur les conditions d'exercice des CPE. Nous ne voudrions pas qu'elle puisse aussi peser dans l'appréciation de leur manière de servir et qu'elle en vienne ainsi à les pénaliser dans leur déroulement de carrière. Nous réitérons notre demande de mise en adéquation du nombre d'emplois de CPE avec les besoins éducatifs dans les EPLE : un CPE pour 250 élèves grâce à un plan pluriannuel de recrutement.

Avancement d'échelon

Le SNES-FSU continue de revendiquer une carrière parcourue sans obstacle de grade et un avancement au meilleur rythme pour tous. Le maintien de deux paliers avec possibilité d'un avancement accéléré pour seulement 30 % des collègues n'a pas de sens, si ce n'est celui de la survivance de l'idéologie du « mérite ». Mais alors on part du principe que 70 % des personnels ne sont pas méritants. Or, l'avancement est aujourd'hui la seule façon de voir son traitement augmenter. La catégorie des CPE est particulièrement touchée par la politique salariale du gouvernement à l'endroit des fonctionnaires d'État. La revalorisation n'est envisagée que sous la forme de primes dont sont exclus pour la plupart les CPE.

Recours rendez-vous de carrière

L'examen des recours intentés par les collègues ici ou dans les académies confirme que les modalités et les critères d'évaluation retenus posent problème car l'intitulé des items peut faire porter l'évaluation davantage sur les missions périphériques que sur notre cœur de métier. Les élu-es du SNES-FSU réaffirment leur opposition à ce que les rendez-vous de carrière des CPE reposent sur des actions artificielles faisant l'objet de « commandes » de la part des corps d'inspection. Les CPE doivent être rencontrés dans le cadre de leur journée habituelle de travail, traitement de l'assiduité, entretien avec des élèves, des parents, échanges avec les équipes enseignantes, les professeurs principaux, les équipes médico-sociales et les directions, les assistant-es d'éducation. Les CPE peuvent être vu-es en situation de face à face pédagogique dans des actions de formation uniquement si celles-ci étaient programmées préalablement et font sens pour les élèves et les collègues. Les élu-es du SNES-FSU seront très attentifs au déroulement de ces rendez-vous de carrière.

L'appréciation finale à l'issue du rendez-vous de carrière doit tenir compte de l'ensemble de la carrière, ce qui trop souvent n'est pas le cas. Les CPE restent encore trop soumis à l'appréciation de leur dernier chef d'établissement, au risque de conflit récent et malgré une évaluation positive tout au long de leur carrière.

Le SNES-FSU appelle à poursuivre la mobilisation pour le retrait du projet de réforme des retraites, l'ouverture de discussions pour des améliorations du système actuel et un plan de programmation d'une revalorisation déconnectée de ce dossier. La FSU est porteuse de propositions concrètes et prendra toute sa place aux côtés des personnels en lutte contre les réformes de régression sociale actuellement mises en œuvre dans le système éducatif.